

Réf: Dossier 178475

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BANG EXPRESS COLIS »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE
COCODY RIVIERA ATTOBAN 1 non loin de la pharmacie
SAINT BERNARD VILLA 416 Z BP V 189 ABIDJAN, Lot N/D,
Ilot N/D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 18/01/ 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BANG EXPRESS COLIS »

Objet :
• Envoi De Colis Express Partout Dans Le Monde.
• Transfert D'argent International En Ligne
(Western Union).
• Import-Export

Et pour la réalisation de l'objet social :
l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE
COCODY RIVIERA ATTOBAN 1 non loin de la pharmacie
SAINT BERNARD VILLA 416 Z BP V 189 ABIDJAN, Lot N/D,
Ilot N/D

Dirigeant(s) M BAGUI OUNGAIN HYACINTHE (GÉRANT), M
OLIVIER ERIC EMMANUEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00610 du 27/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°07666/GTCA/RC/2023 du 27/01/2023

